Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251128-20251128_DELIB1-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil vingt-cinq,
le vendredi 28 novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 24/11/2025

PRESENTS : DURAND P., CARO P., DELAMOTTE M., DURAND A., BOURDONNAIS J., BAILLET I., DE LA CUEVA V.-H., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A., LANGLOIS S.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20251128-DELIB1 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Christian LAGRENE de son poste de 1er adjoint et de conseiller municipal, il convient de délibérer à nouveau sur le nombre des Adjoints au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
décide de fixer à 2 le nombre de poste d'Adjoint au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

